

Problème inondations stationnement

Par Maximet, le 30/01/2024 à 15:33

Bonjour,

Actuellement je suis locataire dans un bâtiment neuf encore sous garantie, une place de stationnement en extérieur ma été attribué cependant après chaque intempéries l'évacuation de I eau de pluie de ce fait pas. De ce fait ma place se trouve inondé. Apres une réclamation le problème a été constaté par le bailleur mais ces derniers ne veulent faire aucune action.

Je voulais savoir quelle sont mes recours possibles?

Cordialement.

Par Visiteur, le 30/01/2024 à 15:40

Bonjour,

Un courrier RAR rappelant au bailleur ses obligations selon l'article 6 de la loi n°89-462 notamment :

[quote]

b) D'assurer au locataire la jouissance paisible du logement et, sans préjudice des dispositions de <u>l'article 1721</u> du code civil, de le garantir des vices ou défauts de nature à y faire obstacle hormis ceux qui, consignés dans l'état des lieux, auraient fait l'objet de la clause expresse mentionnée au a ci-dessus ;

[/quote]

Ensuite si rien ne se passe, vous pouvez saisir le tribunal et demander une indemnisation pour cette nuisance.